



Commune d'UHLWILLER

ARRETE TEMPORAIRE
Portant réglementation de la circulation
Rue Principale - Uhlwiller

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'UHLWILLER,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la

loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992) modifiée et complétée ;

Considérant que dans le cadre de travaux de réparation de rupture de la conduite d'eau potable prévus , celle-ci sera ponctuellement réduite :

ARRÊTE

ARTICLE 1

La Rue Principale à UHLWILLER sera barrée au niveau du n°12 de manière suivante :

Circulation alternée par feux tricolores

Vitesse maximale de tous les véhicules est à 30km/h ;

Stationnement interdit et qualifié gênant au droit du chantier ;

Le dépassement des véhicules, autre que les deux roues, est interdit.

Cette réglementation sera applicable le

du jeudi 02 Juillet 2020 au 03 Juillet 2020.

ARTICLE 2

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place par le SDEA de Hochfelden et sera maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté est transmise :

- au commandant de la Brigade de Gendarmerie de HAGUENAU
 - au S.D.I.S.
 - CG 67 - Pôle Aménagement du Territoire - UT de HAGUENAU
 - au SDEA
 - Mairie D'UHLWILLER / Archives
- pour chacun en ce qui le concerne



FAIT à UHLWILLER, le 01 Juillet 2020
Le Maire : Thomas KLEFFER